

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
<b>Herausgeber:</b>	Visarte Schweiz
<b>Band:</b>	- (1945)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Rapport des vérificateurs de comptes ; A propos des comptes 1944-1945 = Revisionsbericht ; Zur Rechnung 1944-1945
<b>Autor:</b>	Steuer, A. / Berger, L. / Glinz, Théo
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-625136">https://doi.org/10.5169/seals-625136</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Procès-verbal de l'assemblée générale 8 juillet 1945 à Langenthal.

Présidence: Eugène Martin, président central.

La liste de présence porte 79 noms, ceux d'un membre d'honneur, de 73 membres actifs, 5 passifs et du secrétaire.

Le président ouvre la séance à 11 h. 10, salue l'assistance et cite les noms des 7 **membres actifs décédés** depuis la dernière assemblée générale (voir procès-verbal de l'assemblée des délégués). L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le **procès-verbal de l'assemblée des délégués**, tenue la veille est lu en français par A. Gueydan, Lausanne. Le rapporteur de langue allemande, G. E. Heussler, comme il est constaté à l'appel de son nom, est absent et son procès-verbal ne peut par conséquent pas être lu. (Il est cependant publié dans le présent numéro).

Les **scrutateurs** désignés la veille, Ch. Barraud, Neuchâtel, et F. Rieser, Bâle, sont confirmés dans leurs fonctions pour la séance de ce jour.

Eug Martin lit son **rappor tprésidentiel**, dont le secrétaire donne la traduction allemande.

Les **comptes** sont présentés par le caissier central Glinz. Suivant **rappor t des vérificateurs de comptes**, lu par Léon Berger, Zurich, les comptes sont approuvés avec remerciements au caissier central.

**Réélection de 3 membres du c. c.** Par 56 voix contre une, la proposition des délégués est accepté et Giauque, Perrin et E. Suter sont réélus.

**Nomination des vérificateurs de comptes et de leurs suppléants.** Léon Berger refuse une réélection. Willy Fries, désigné par l'assemblée des délégués, se récuse étant donné ses nombreuses occupations à la caisse de secours et à la caisse de maladie. Il croit aussi ne pas être assez versé en comptabilité ! Sont alors nommés: Otto Ernst, Arau, et Albert Steuer, Bâle (membre passif et ancien vérificateur). Suppléants: Paulo Röthlisberger, Neuchâtel, et Dr. C. A. Bohny, Bâle (membre passif).

Le **budget** est adopté.

Le c. c. propose le maintien de la **cotisation annuelle** à fr. 15.— et l'adoption de la suggestion de Glinz, approuvée par l'assemblée des délégués. Hugin, Zurich, fait remarquer que cette suggestion, ne figurant pas à l'ordre du jour, doit faire l'objet d'un vote spécial. Au vote, la cotisation est maintenue, et la suggestion Glinz adoptée par un 2e vote.

Sur proposition du c. c. la résolution suivante, approuvée par l'assemblée des délégués est votée à l'unanimité:

« L'assemblée générale de la société des P. S. A. S., tenue à Langenthal le 8 juillet 1945 ratifie à l'unanimité la **fondation de la caisse de maladie** pour artistes suisses. Elle approuve le texte de l'acte de fondation et des statuts et adresse aux fondateurs et dirigeants de la caisse l'expression de sa plus chaleureuse reconnaissance ».

Par acclamations est votée la proposition du c. c. nommant **membre d'honneur** M.le Dr. Hans Koenig à Zurich « en témoignage de notre reconnaissance pour le grand intérêt témoigné par lui depuis de longues années à l'art, aux artistes et spécialement à notre société, notamment par son activité en qualité de président depuis nombre d'années de la caisse de secours, plus récemment de la caisse de maladie, fondée à son instigation, ainsi que pour son intervention efficace pour faire admettre les peintres et les sculpteurs à la caisse de compensation, et le recrutement répété de membres passifs avec paiement rétroactif des cotisations annuelles ».

Il est donné connaissance du télégramme qui sera envoyé à M.le Dr. Koenig et de la lettre lui remettant le diplôme de membre d'honneur.

Donnant suite à la proposition de l'assemblée des délégués, l'assemblée générale ratifie la future **composition du jury** de nos expositions.

Les 28 **candidats** sont admis membres actifs suivant proposition des délégués. Hugin, Zurich, demande des explications sur le cas Keller Gottfried, section de Berne, dont le dernier salon remonte à 1936. Les éclaircissements ayant été fournis (voir aussi P. V. de l'assemblée des délégués), Hugin se déclare satisfait. Egli, St. Gall, donne des précisions au sujet de la candidature Tachezy, section de St. Gall, pratiquant aussi comme dentiste, et qui avait été rejetée l'an dernier (pour d'autres raisons). A une grande majorité contre 3 voix, ce candidat est admis.

M.le directeur G. E. Schwarz, membre d'honneur de notre société et trésorier de la caisse de maladie, lit un substantiel rapport sur l'activité de la caisse. Il constate qu'en chiffre rond 100 questionnaires (y compris ceux des membres domiciliés à l'étranger) n'ont pas été renvoyés à la caisse, ce qui a pour conséquence de priver la caisse, pour ces membres-là, de la subvention fédérale de fr. 3,50 au grand désavantage de l'ensemble des assurés. Le certificat d'assurance, remis par les soins des sections aux membres, porte un numéro d'ordre, que ceux-ci sont priés de mentionner, soit en s'annonçant malades ou lors de toute correspondance avec la caisse, dont le travail sera ainsi grandement facilité.

Martin remercie M. Schwarz pour son intéressant exposé.

Willy Fries relève l'immense travail assumé pour la caisse de secours et la caisse de maladie non seulement par M.le Dr. Koenig et M. Schwarz, mais encore par la Rentenanstalt tout entière.

Il mentionne le recrutement, par M.le Dr. Koenig, de plusieurs membres passifs avec paiement rétroactif des cotisations annuelles dès la remise des estampes et constate que ces membres passifs habitent tous la Suisse allemande. Il engage toutes les sections à s'efforcer de trouver de tels membres passifs.

Lucien Schwob, Neuchâtel, demande des précisions sur une société des amis de la peinture, en formation, qui a envoyé aux artistes des communications imprimées. Le secrétaire s'efforcera de se renseigner.

Après que H. Muller, Zurich, eut remercié le président et le c. c. pour le travail accompli, la séance est levée à 13 h.

le secrétaire général: A. DÉTRAZ.

### Rapport des vérificateurs de comptes

*A l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses à Gutenberg-Langenthal.*

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons prié M. Glinz de nous envoyer par la poste les comptes avec les pièces justificatives. Nous avons ainsi été en mesure, chacun pour soi, d'examiner attentivement ces comptes et avons constaté que les soldes du compte de chèques postaux, des relevés du compte-courant en banque ainsi que l'état des titres correspondent parfaitement avec les chiffres du bilan au 30 avril 1945. Une attestation de la banque établit que le dépôt en banque n'est grevé d'aucun prêt ou autre charge.

Nous vous proposons l'adoption des comptes 1944-45 et le maintien du mode de révision ci-dessus.

Horn, 12 juin 1945.

Les vérificateurs de comptes

(signé) A. STEUER.

(signé) L. BERGER.

### A propos des comptes 1944-1945

Je n'ai pas à vous faire, cette fois, de longs commentaires. Il y a un an, je prévoyais un déficit de fr. 3460.—. Il se monte en réalité à fr. 3718.— mais comprend un poste de fr. 2200.—, dépenses à ce jour de la dernière exposition.

Vous aurez peut-être lu mes remarques au sujet du budget 1945-1946. Je continue à lutter pour équilibrer nos finances, il faut absolument y arriver.

Je vous prie de voter la contribution — suggérée par moi et approuvée par le c. c. — de fr. 2.— par membre pour l'année prochaine. Il en résultera pour la caisse centrale une recette de fr. 1400.— environ qui, ajoutée au produit de la vente des estampes Hodler, devrait permettre d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Nous n'aurons pendant les 2 prochaines années pas d'exposition générale. Les comptes de la dernière ne sont pas encore bouclés, mais grâce au droit d'accrochage et au 3 % sur les ventes, le déficit ne saurait être élevé.

Je remercie ici les caissiers des sections pour leur collaboration et j'adresse une prière aux membres individuels: Que chacun songe au travail qu'il occasionne au caissier de sa section et au caissier central en ne payant pas ponctuellement sa cotisation; lettres de rappel, contrôle, écritures.

Somme toute, c'est un plaisir d'être caissier, surtout quand il n'y aura plus de déficit.

Le caissier central:

Theo GLINZ.



E. A. Meyer, Meggen.

Original Zinkätzung. «Toscanische Landschaft».

## Revisionbericht

An die Delegierten & Generalversammlung 1945 der Gesellschaft  
schweiz. Maler, Bildhauer & Architekten, Gutenburg-Lan-  
genthal.

Auf Grund des uns übertragenen Auftrages haben wir Herrn Glinz gebeten uns die Jahresrechnung mit den Belegen per Post zur Revision zuzusenden. So konnten wir, jeder für sich, die Rechnung eingehend prüfen & konnten konstatieren, dass die Saldi des Postcheckkonto, der Kontokorrentauszug der Bank über die eingegangenen Zinsen, sowie der Bestand der Wertschriften mit den Bilanzziffern der Jahresrechnung vom 1. Mai 1944 bis 30. April 1945 vollkommen übereinstimmen. Ein Beleg der Bank bestätigt, dass das Depot bei der Bank weder belehnt noch sonstwie belastet war.

Wir empfehlen Ihnen die Annahme der Jahresrechnung 1944/45 und beantragen, dass der obenerwähnte Modus für die Rechnungsrevision beibehalten wird.

Horn, den 12. Juni 1945

#### Die Revisoren:

(gez.) A. STEUER. — (gez.) L. BERGER.

## Zur Rechnung 1944-1945

Ich habe diesmal keinen langen Kommentar zu geben.

Vor Jahresfrist sah ich ein Defizit von Fr. 3460,— voraus. Es beträgt aber Fr. 3718.— Jedoch ist darin ein Teilbetrag der Ausstellungsspesen im Betrage von Fr. 2200,— inbegriffen.

Sie haben vielleicht meine Anmerkungen zum Budget 1945-46 gelesen. Ich kämpfe auch heute noch um das Gleichgewicht unserer Finanzen und dieses muss auf alle Fälle geregelt werden.

Ich bitte Sie der von mir vorgeschlagenen — und vom Z. V. genehmigten «Kopfsteuer» von Fr. 2.— pro Mitglied für nächstes Jahr zuzustimmen. Mit den ca. Fr. 1400.— die es für die Zentralkasse ergibt und dem Verkauf der Hodlerblätter, sollte das Gleichgewicht zwischen Ausgaben und Einnahmen herzustellen sein.

Es folgen nun zwei ausstellungsfreie Jahre für die G. S. M. B. u. A. Die Ausstellungsrechnung ist noch nicht abgeschlossen. Doch wird dank der Hängegebühr und den 3 % von den Verkäufen sich das Defizit nich mehr hoch stellen.

Den Sektionskassierer will ich an dieser Stelle meinen herzlichsten Dank für ihre Mitarbeit abstatten. Eine Bitte an die Einzelmitglieder: Möge ein Jeder bedenken was für Arbeit er für Sektionskassiere (und den Zentralkassier) verursacht, wenn er seinen Beitrag nicht pünktlich bezahlt, Arbeit an Mahnungen und Kontrollen und Schreibereien.

Im grossen und ganzen: Es ist eine Freude, Zentralkassier zu sein, besonders sobald einmal kein Defizit mehr in der Rechnung steht.

## Der Zentralkassier: Théo GLINZ.

## Büchertisch - Bibliographie.

*Hermann Hubacher, Aus meiner Werkstatt.* Max Niehans Verlag, Zürich.

In einem reizenden kleinen Buch von 135 Seiten erlaubt uns der Verfasser einen Blick in seine künstlerische und fast unbemerkt auch in seine menschliche Entwicklung zu tun. Da es sich in der Hauptsache um Auszüge aus seinem Tagebuch handelt, wirken die Schilderungen und Sentenzen wie intime Kurzgeschichten, deren besonderer Reiz in der zarten Beobachtung, einer glücklichen Heiterkeit und im Verstehen fremder Dinge liegt.

Wie etwa das Mädchen «Babu» aus Sumatra dem Künstler den fremden Osten verstehen lehrt, oder wie sich eine Schar piepsender Vögelchen aus den betenden Händen einer Giebelmadonna an der Ostseite der Kathedrale von Chartres nach Futter reckt, muss man selbst unter Führung des Autors nacherleben.

Reiseschilderungen, welche diese enge Bezeichnung durch menschliche Erlebniskraft dauernd sprengen. Dann Erinnerungen an Ausstellungen und Persönlichkeiten (große und kleine) durchsetzen wohlthuend das bekenntnisreiche Buch. Dazu kommen noch 72 gute Wiedergaben nach Werken Hubachers, darunter auch solche nach Aquarellen und Zeichnungen. Wir möchten das Buch aufs Beste empfehlen. E. K.

Idyll.

Auf dem schmalen Holzbrücklein das über den kleinen Forellenbach beim Hotel Bad Gutenberg führt, stehen am Sonntagmorgen (nach der verlängerten Delegiertenversammlung vom Samstagabend) zwei Maler und blicken hinunter, wo eine Forelle im Bach auf dem Rücken liegt, alle Flossen von sich streckt und tot ist. Ein Bildhauer gesellt sich zu den Kollegen und dann noch ein Architekt. Gebannt und mit gesenkten Häuptern gleich Leidtragenden ruhen ihre Blicke auf dem Bild des toten Fisches. Bis ein aufklärendes Wort des Architekten dem trauernden Grübeln ein Ende bereitet: « Vertrunke ! » — Dann, mitverständnisvollem Kopfnicken, aber noch immer schweigsam zieht die kleine Versammlung weiter.

E. K.

*Clichés in jeder Technik*

★ SCHWITTER AG ★

Basel / Zürich / Lausanne